

Québec, le 14 mars 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.390
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

J'ai bien pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 5 février 2025, par le député de Saint-Henri-Saint-Anne, monsieur Guillaume Cliche-Rivard, au sujet de la fin de l'admissibilité des travailleurs étrangers temporaires aux mesures actives d'emploi depuis le 1^{er} février 2025.

Les services publics d'emploi soutiennent le développement des compétences des travailleurs en fonction des besoins du marché du travail et des entreprises au Québec. Ils aident également les individus sans emploi à s'intégrer durablement au marché du travail. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) fait un suivi rigoureux de l'état du marché du travail et c'est d'ailleurs au cœur de sa mission. Les catégories spécifiques d'immigrants incluses dans le calcul du MESS sont présentées en termes de personnes détenant un statut de travailleur étranger temporaire, ainsi que leur conjoint, ayant participé aux mesures actives d'emploi à la suite d'un référencement par les bureaux de Services Québec. Ces données incluent également les étudiants étrangers postdiplômés, qui demeurent admissibles aux mesures actives d'emploi.

Étant donné l'évolution du marché du travail, qui montre une baisse du nombre de postes vacants et une hausse du taux de chômage, il a été décidé de revenir à l'approche qui prévalait avant 2019. Les travailleurs étrangers temporaires et leurs conjoints seront maintenant admissibles aux services universels d'emploi offerts dans tous les bureaux de Services Québec seulement. Ces services incluent les services de placement en ligne, les services d'information sur le marché du travail et l'aide-conseil à la recherche d'emploi en mode assisté.

Chaque année, le MESS procède à une analyse approfondie des ententes de soutien financier en vigueur. Cette démarche visera à évaluer les répercussions financières sur certaines ententes pour l'année 2025-2026 et à élaborer des solutions en collaboration avec les organismes concernés.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, mes plus sincères salutations.



Kateri Champagne Jourdain